Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 076-217605088-20250402-2025_8-BF

COMMUNE DE LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER
Département de Seine-Maritime

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

## *Introduction*

Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif ont été réalisés respectivement par le Comptable public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par le Conseil Municipal.
A compter de 2024, la présentation se fait désormais au travers d'un Compte Financier Unique (C.F.U) qui prévoit une agrégation informatique des données produites par l'Ordonnateur et par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun.
C'est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises.
Ce document collaboratif retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la commune réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.
La présentation des maquettes de C.F.U est structurée en quatre parties :

- Informations générales et synthétiques (vue panoramique des informations clés sur la situation financière de l'EPCI) ;
- Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'Ordonnateur, et des vues détaillées provenant du Comptable public) ;
- Etats financiers (bilan et compte de résultat établis par le Comptable public) ;
- Etats annexés (états traditionnels de la dette, du personnel...).

## *Présentation*

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 285 515,76 € en 2024 contre 266 570,50 € en 2023, soit une augmentation par rapport en 2023 qui s'explique par l'augmentation des charges de personnel et malgré une volonté de maîtrise des charges à caractère général.

**Le chapitre 011** – *charges à caractère général* – comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel d'entretien courant. Ce chapitre s'élève à 74 723,28 € (69 306,65 € en 2023), soit une légère augmentation par rapport en 2023, en raison des coûts d'énergie et de maintenance du matériel.

**Le chapitre 012** – *charges de personnel* – représente une charge de 92 741,35 €, soit une augmentation par rapport à 2023, due notamment au départ en retraite de l'agent technique, et l'arrivée d'un nouvel agent titulaire en 2024.

**Le chapitre 014** – *atténuations de produits* – correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 35 281,25 €.

**Le chapitre 65** – *Autres charges de gestion courante* – s'élève à 76 276,30 € dont la majeure partie est constituée de la participation communale au SIVOS Beaurepaire – La Poterie-Cap-d'Antifer – Le Tilleul – Sainte Marie au Bosc.

**Le chapitre 66** – *charges financières* – sont de 783,70 €. Cela concerne les intérêts d'emprunts.

#### Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 371 587,97 € contre 248 063,86 € en 2023.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 076-217605088-20250402-2025_8-BF

Parmi les recettes significatives :

**Le chapitre 73** – *impôts et taxes* – 262 984 € en 2024. Il est en hausse significative par rapport à 2023, en raison de la perception d'une partie de la taxe éolienne liée au parc éolien en mer de Fécamp, mis en service au cours de l'année 2024.

**Le chapitre 74** – *dotations et participations* – 87 399,39 €.

**Au chapitre 75** – *autres produits de gestion courante* - relatif notamment à la location de la salle polyvalente.

### Résultat de fonctionnement 2024

| | |
|---|---|
| Recettes de fonctionnement | 371 587,97 € |
| Dépenses de fonctionnement | 285 515,76 € |
| **Résultat de fonctionnement 2024** | **86 072,21 €** |
| Excédent 2023 reporté | 92 305,74 € |
| **Excédent global de fonctionnement 2024** | **178 377,95 €** |

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le total des dépenses s'élèvent à 53 830,52 € contre 23 825,78 € en 2023.

Les dépenses d'équipement s'établissent comprennent :
Diverses acquisitions (matériel, électroménager)
Travaux de régulation de chauffage de l'école
Acquisitions foncières (chemin, réserve incendie)
Installation d'une réserve incendie

### Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 44 164,07 € dont les recettes réelles se composent de :

| | |
|---|---|
| - FCTVA pour | 2 737,59 € |
| - Taxe d'aménagement pour | 5 708,26 € |
| - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : | 10 509,16 € |
| - subvention Département | 9 105,00 € |
| - fonds de concours | 2 008,10 € |

Le FCTVA est liée aux investissements de l'année N-1, investissements variables suivant les possibilités du budget.

### Résultat d'investissement 2024

| | |
|---|---|
| Recettes d'investissement | 44 164,07 € |
| Dépenses d'investissement | 53 830,52 € |
| **Résultat d'investissement 2024** | **- 9 666,45 €** |
| **Solde des restes à réaliser** | **- 34 227,00 €** |
| Excédent 2023 reporté | 491,04 € |
| | |
| Excédent de fonctionnement 2024 | 178 377,95 € |
| Résultat de clôture | 134 975,54 € |

**A La Poterie, le 2 avril 2025**
**Le Maire, Cyriaque Lethuillier**